



Fondation Martin-Matte

## **Organiser votre événement**

La Fondation Martin-Matte est toujours heureuse de compter sur les initiatives d'individus et d'organisations qui acceptent généreusement d'organiser des activités de collecte de fonds afin de l'aider à poursuivre sa mission auprès des victimes de traumatisme crânien et des personnes vivant avec une déficience physique.

## **Marche à suivre**

Pour soumettre votre projet à la Fondation Martin-Matte, veuillez remplir le formulaire [Proposition d'activité](#) en ligne ou [téléchargez-le](#) (PDF) et faites-le parvenir par télécopieur ou par la poste.

Nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais.

## **Détails importants**

---

### **Matériel promotionnel**

Dans l'éventualité où la Fondation Martin-Matte approuve votre activité, à titre de bénéficiaire des sommes recueillies, en tout ou en partie, la Fondation vous fournira une quantité limitée de matériel promotionnel.

### **RACJ : permis d'alcool**

La Fondation ne fait aucune demande de permis d'alcool et de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour un événement externe. Vous devez vous assurer que la salle que vous désirez utiliser possède déjà le permis d'alcool.

### **Reçu d'impôt**

En ce qui concerne les reçus d'impôt, chaque cas est particulier et c'est pourquoi vous devez vérifier avec la Fondation avant de mentionner que des reçus d'impôt pourront être remis et de quel montant.

### **Affichage, visuel ou publicité**

Il est impératif qu'avant de publiciser ou de tenir votre événement, la Fondation Martin-Matte doit approuver toute utilisation de son nom et logo.

### **Médias**

Pour toute parution, entrevue ou autre publication dans les médias, vous devez consulter la Fondation avant d'accepter une demande.



Fondation Martin-Matte

## Proposition d'activité

**IMPORTANT : Avant d'entreprendre l'organisation de votre activité, celle-ci doit être approuvée par la Fondation Martin-Matte.**

**\* Tous les champs sont obligatoires**

### Les organisateurs

Nom du groupe ou de la compagnie qui planifie l'événement

Nom de la personne responsable

Titre

Adresse

Ville

Code postal

Courriel

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Téléphone (cellulaire)

### L'activité

Nom de l'activité

Date de l'activité

Heure de l'activité

Lieu de l'activité

Brève description de l'activité

Comptez-vous vendre des billets pour votre événement ? oui non

Si oui, quel sera le prix d'entrée ?



Fondation Martin-Matte

Approchez-vous des commanditaires ? Oui      non  
Si oui, lesquels ?

**IMPORTANT : Toutes les dépenses relatives à l'activité devront être défrayées à même les revenus de l'activité ou par ses organisateurs.**

### Le budget

#### Revenus

Nombre de participants   
Revenu brut prévu par participant  \$  
Dons et commandites \$   
Total des revenus bruts prévus  \$

#### Dépenses

Frais de location  \$  
Nourriture / boisson / alcool  \$  
Conception graphique et impression  \$  
Sécurité  \$  
Publicité et promotion  \$  
Permis et/ou assurances  \$  
Prix de présence  \$  
Autres (précisez)  \$  
Total des dépenses  \$  
**Total des bénéfices nets prévus**  \$

#### Autres

- Il est entendu et accepté que la Fondation Martin-Matte n'avance pas de fonds pour la réalisation de l'activité et n'est aucunement responsable des engagements pris par le ou les organisateur (s) de l'événement.
- L'activité sera tenue conformément aux lois applicables et ne portera pas préjudice à la réputation de la Fondation Martin-Matte.



**Fondation Martin-Matte**

- Votre organisation devra faire approuver par la Fondation Martin-Matte tout le matériel publicitaire et promotionnel relatif à l'activité avant son impression ou sa diffusion, de même que toute utilisation de son nom et de son logo.
  - À tout moment, la Fondation Martin-Matte se réserve le droit de retirer son approbation de l'activité.
- 
- Les bénéfices engendrés par l'activité, le bilan financier et les informations nécessaires à l'émission des reçus pour usage fiscal seront remis à la Fondation Martin-Matte dans un délai de trente (30) jours suivant l'événement.